

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES**

Extrait N°2025/098	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-------------------------------	--	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24	ETAIENT PRESENTS : Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Convocation du : 21/11/25 Affichage du : 02/12/25 Mise en ligne du :	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Monsieur RASPAUT Denis, Madame VITABILE Carine Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE 2

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le budget principal pour les raisons suivantes :

Fonctionnement : ajout d'une recette de 103 069.12 euros sur le compte 756 (leg Moliner). Les dépenses correspondantes ont été inscrites sur les comptes : fournitures de petit équipement, entretien et réparation de matériel roulant, fêtes et cérémonies, intérêts des autres dettes.

Investissement : il s'avère nécessaire de réajuster l'enveloppe de l'opération 525 « Maison des Arts » votée au budget initial qui était de 385 000 euros. En effet, après réception des offres des entreprises du marché de travaux de la Maison des arts, les crédits votés sont insuffisants et une augmentation de

226 000 euros est nécessaire. D'autre part, il convient de rajouter également 84 000 euros pour la partie aménagements extérieurs, banque d'accueil, système de réalité virtuelle.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551-510 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-311 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	33 069,12 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	98 069,12 €	0,00 €	0,00 €
D-6618-020 : Intérêts des autres dettes	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-756-020 : Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103 069,12 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103 069,12 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	103 069,12 €	0,00 €	103 069,12 €
INVESTISSEMENT				
D-21318-020 : Constructions autres bâtiments publics	310 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-525-314 : Maison des Arts	0,00 €	310 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	310 000,00 €	310 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	310 000,00 €	310 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		103 069,12 €		103 069,12 €

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (Trois Contre : MM. SIMON, BLANQUE, POTEL – Trois abstentions : Mmes ARQUER, SANCHEZ-CASTRO, M. VALADE).

- **DECIDE** de modifier le budget principal 2025 de la commune en adoptant la décision modificative,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

Le Maire,
M. BASCOU André



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/099	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24	ETAIENT PRESENTS : Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25 Affichage du : 02/12/25 Mise en ligne du :	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2026 –
AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. L'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

CONSIDERANT que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril en cas de renouvellement du conseil municipal), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif

de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (Six abstentions : Mme FERNANDEZ, MM. DIAGO, GAY, VALADE, Mme SANCHEZ-CASTRO, M. POTEL).

- AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu' à l'adoption du budget principal de la commune ou jusqu' au 15 avril 2026 (30 avril 2026 en cas de renouvellement du conseil municipal), en l' absence d'adoption du budget principal de la commune avant cette date, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- PRECISE que le montant et l'affectation des crédits concernés par cette autorisation se présentent comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2025	25%
204	30 000 €	7 500 €
21	3 121 560,98 €	780 390,25 €
27	52 000 €	13 000 €

- PRECISE que ces crédits concernent les investissements hors opérations et que les crédits gérés par opération seront inscrits en restes à réaliser (RAR) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

Le Maire,
M. BASCOU André



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/0100	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
------------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Affichage du : 02/12/25	Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
Mise en ligne du :	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : BUDGET ANNEXE BATIMENT ADMINISTRATIF ET DE SERVICES_2026 –
AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

CONSIDERANT que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril en cas de renouvellement du conseil municipal), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (Six abstentions : Mme FERNANDEZ, MM. DIAGO, GAY, VALADE, Mme SANCHEZ-CASTRO, M. POTEL).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu' à l' adoption du budget principal de la commune ou jusqu' au 15 avril 2026 avril (30 avril 2026 en cas de renouvellement du conseil municipal), en l' absence d'adoption du budget principal de la commune avant cette date, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- **PRECISE** que le montant et l'affectation des crédits concernés par cette autorisation se présentent comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2025	25%
21	272.422,71 €	68.105,68 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

Le Maire,
M. BASCOU André



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/0101	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
------------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24	ETAIENT PRESENTS : Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.
Convocation du : 21/11/25 Affichage du : 02/12/25 Mise en ligne du :	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES –
REVERSEMENT RECETTE BILLETTERIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la proposition de reverser la totalité des billetteries encaissées lors de deux concerts organisés au complexe « Les Dômes » les :

- le 26 octobre 2025, au profit de la Ligue contre le cancer,
- le 22 novembre 2025, au profit des restos du cœur.

CONSIDERANT que le concert du 26 octobre 2025 a généré une recette de 3.200 € (316 places adultes à 10 € et 8 places enfant à 5 euros),

CONSIDERANT que le concert du 22 novembre 2025 a généré une recette de 9.140 € (914 places adultes à 10 €),

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3.200 € à la Ligue contre le cancer,
- ATTRIBUE une subvention du montant de 9.140 € au profit des Restos du cœur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

Le Maire,
M. BASCOU André



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/0102	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
------------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24	ETAIENT PRESENTS : Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.
Convocation du : 21/11/25 Affichage du : 02/12/25 Mise en ligne du :	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX CENTRE DES ARTS ET PATRIMOINES
CHOIX DES TITULAIRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le contrat « Bourg-Centre » conclu entre la Commune, la Région Occitanie, la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et le Département des Pyrénées-Orientales,

VU la délibération n°2024-112 du 27/11/24 du conseil municipal approuvant l'acquisition de la Maison Christophe située 22 avenue Gambetta à Rivesaltes,

VU la délibération n°2025-007 du 06/02/25 du conseil municipal approuvant la réalisation des travaux d'aménagement afin de réaliser un centre des arts et patrimoines,

VU l'appel public à la concurrence référencé sous l'avis n° 25-106815,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU l'avis de la Commission MAPA réunie le 24/11/25,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Rivesaltes de faire rayonner le patrimoine dans le quartier de la gare en réaménageant ce bâtiment qui reflète un patrimoine architectural précieux, en centre des arts et des patrimoines,

CONSIDERANT que cette opération s'intègre dans la stratégie de la commune de revitalisation du centre-ville et de mutation du quartier de la gare, dans un triangle formé par les allées Joffre, l'hôtel de ville et la gare,

CONSIDERANT que cet espace offrira aux visiteurs un très large éventail de découvertes, en faisant la promotion d'un art pluriel, alliant d'un côté l'art traditionnel (peinture, sculpture, vitrail, travail du bois et du fer et d'autre part, l'art moderne en mettant en avant les nouvelles technologies au service de l'art, comme la 3D, l'Intelligence artificielle (IA), et l'accès virtuel (réalité virtuelle). Ce lieu pourrait aussi avoir une vocation d'espace d'échanges culturels entre artistes locaux, départementaux, et régionaux mais aussi devenir un lieu vivant avec un espace de rencontre, de conférence, et de démonstration,

CONSIDERANT qu'une consultation des entreprises a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

CONSIDERANT le résultat de l'analyse des offres établi comme suit :

Lot	Entreprise	Prix HT
1 Gros œuvre - Maçonnerie	MA VILLA MODERNE	65 586,24
2 Plâtrerie/Faux plafond	DA COSTA	43 386,10
3 Ascenseur	ORONA	25 250,00
4 Serrurerie - Escalier extérieur	POLYGONINOX	39 492,00
5 Chauffage - ventilation - Plomberie	FLUIDES CONCEPT	74 318,69
6 Menuiserie bois	TECHNO BAT MENUISERIE	10 457,17
7 Doubles vitrages	la vitrerie	2 135,74
8 Menuiseries aluminium	ALU PERPIGNAN	28 117,00
9 Désenfumage	AZ INCENDIE	5 279,20
10 Carrelage - faïence	AFONSO	11 149,52
11 Electricité	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P FAUCHE	73 497,08
12 Peinture	SPEED RENOV	26 270,88
		404 939,62

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (Trois Contre : MM. SIMON, BLANQUE, POTEL – Sept abstentions : M. GAUZE, Mmes ORTEGA, HOUDART, BESOLI, ARQUER, SANCHEZ-CASTRO, M. VALADE).

- APPROUVE le marché public de travaux pour l'aménagement du bâtiment situé 22 avenue Gambetta en centre des arts et patrimoines, à conclure avec les entreprises mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment le marché à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

Le Maire,
M. BASCOU André



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02/12/2025

ID : 066-216601641-20251127-2025_102-DE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/0103	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
------------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25	
Affichage du : 02/12/25	
Mise en ligne du :	
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

OBJET : REMISE EN VALEUR DES FACADES – CONVENTION AVEC LA SOCIETE SECAU

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention conclue en 2020 avec la société SECAU Architecture confiant une mission d'assistance aux propriétaires privés dans l'acte de la remise en valeur des façades,

CONSIDERANT que cette convention est arrivée à son terme et qu'il convient de la renouveler,

CONSIDERANT que la convention avec la société SECAU Architecture confie à cette dernière une mission d'assistance aux propriétaires privés dans l'acte de la remise en valeur des façades moyennant le versement par la commune d'une somme forfaitaire par dossier,

CONSIDERANT les frais de missions de la SASU SECAU forfaitaires s'élevant à :

- 479 € HT/dossier
- 99 € HT/déclaration préalable,

CONSIDERANT que cette nouvelle convention sera établie pour une durée de deux ans.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE tel qu'exposé ci-dessus la convention à intervenir avec la SASU SECAU,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/104	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25	
Affichage du : 02/12/25	
Mise en ligne du :	
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

OBJET : ECHANGE DE TERRAINS AVEC ROUSSILLON HABITAT

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT la demande de l'office HLM Roussillon Habitat qui souhaite procéder à une régularisation foncière sur une parcelle lui appartenant, parcelle AK 315 B.

CONSIDERANT le plan de division parcellaire établi par le cabinet de géomètre CRETIN-MAITENAZ et MOREAU,

CONSIDERANT que le lot C concernant une surface de 7 m² est à céder à la commune et l'espace de 6 m² situé dans le lot D est à céder à Roussillon Habitat,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser la situation juridique desdits terrains et de procéder à l'échange de ces parcelles sans soulte,

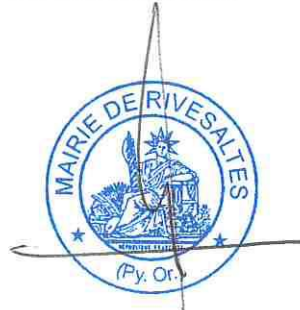
Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE d'acquérir l'emprise de terrain de 7 m² correspondant à la parcelle AK 315 C ;
- APPROUVE le classement de la parcelle AK 315 C dans le domaine public ;
- DECIDE de céder en échange à Roussillon Habitat une bande de terrain de 6 m² correspondant à la parcelle AK 315 D ;
- APPROUVE le déclassement du domaine public de la parcelle AK 315 D ;
- PRECISE que l'échange de parcelles est sans soulte ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES**

Extrait N°2025/105	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-------------------------------	--	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25	
Affichage du : 02/12/25	
Mise en ligne du :	
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
D'UN PASSAGE DESAFFECTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'un passage désaffecté situé derrière les parcelles AH 375, 376, 377, 378 ;

CONSIDERANT que ce canal n'a plus d'utilité et n'est plus affecté à l'usage direct du public ;

CONSIDERANT la nécessité de constater sa désaffectation et d'approuver son déclassement du domaine public communal en vue de proposer son aliénation aux propriétaires riverains ;

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- CONSTATE la désaffectation du domaine public du passage situé derrière les parcelles AH 375, 376, 377, 378,
- APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal préalablement à sa cession au profit des propriétaires riverains,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires devant notaire de la commune de Rivesaltes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/106	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25	
Affichage du : 02/12/25	
Mise en ligne du :	
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES AU TITRE DE LA COMPENSATION DE L'EXTENSION DE LA ZAE DU MAS DE LA GARRIGUE NORD 2

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code rural et de la pêche maritime,

VU la délibération du conseil municipal n°2021/26/03/041 du 26/03/21, approuvant la conclusion d'une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Occitanie et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) d'Occitanie afin d'acquérir du foncier en zone de déprise agricole, pour y effectuer des mesures de compensation de l'impact sur l'environnement du projet d'extension de la zone d'activité économique du Mas de la Garrigue Nord,

CONSIDERANT la proposition du CEN d'Occitanie d'acquérir les parcelles suivantes sur la commune de Opoul-Périllos :

○ Monsieur Christophe THIBEAUDAU :

Parcelles	Superficie	Lieu-dit	prix de vente (TTC)
B828	2150	LAS GARDIS	15 000 € (frais Notaire et SAFER inclus)
B979	760	LO PLA	
B1082	4650	LO PLA	
B1249	1880	CRES DEL CAMP DE LAUCA	
B1451	4030	CHEMIN DU MOULIN	
B1645	2000	COSTE DE MONT PLA	
B1659	7240	COSTE DE MONT PLA	
B1793	1980	CHEMIN DE LAS BIGNES	
B1863	2140	CHEMIN DE LAS BIGNES	
B2090	2210	CHEMIN DE FRANCE	
B2198	4030	LOS BIGNES BAY	
C784	4100	VILLE PLANE	
C785	760	VILLE PLANE	
E434	1980	GINAYROLES	
E436	4065	GINAYROLES	
TOTAL	43 975		

○ Monsieur Nicolas THIBEAUDAU :

Parcelles	Superficie	Lieu-dit	prix de vente (TTC)
B721	4100	PLANALS DES ALLADERS	14 600 € (frais Notaire et SAFER inclus)
B909	3890	BIGNES D ABAY	
B927	2760	LOS BLACASSAS	
B1017	3400	LO PLA	
B1018	1680	LO PLA	
B1019	7300	LO PLA	
B1043	8930	LO PLA	
B1933	1800	LO PLA	
B1990	1840	LO PLA	
B1113	8930	LOS CLOTS ROIG	
B1899	5120	LOS CLOTS ROIG	
C291	910	MAS D EN CABOTTE	
C803	880	PLANAL DE LA PERDISSIU	
E263	3225	GINAYROLES	
E264	4015	GINAYROLES	
TOTAL	58 780		

○ Monsieur René CALMON :

Parcelles	Superficie	Lieu-dit	prix de vente (TTC)
C498	1 765	CLOTS D EN BOUQUE OUEST	2 400 € (frais Notaire et SAFER inclus)
TOTAL	1 765		

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

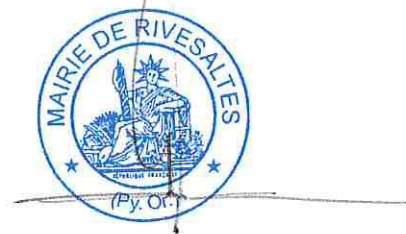
- APPROUVE l'intervention de la commune en qualité de tiers payeur à l'acte de transfert de propriété au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des parcelles ci-dessus désignées,
- APPROUVE, en conséquence, la prise en charge par la commune du montant des acquisitions précitées,
- PRECISE que le montant total de ces acquisitions s'élève à 32.000 €, frais de notaire et SAFER inclus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment les actes de transfert de propriété à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

Le Maire,

M. BASCOU André



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02/12/2025

ID : 066-216601641-20251127-2025_106-DE



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES**

Extrait N°2025/107	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-------------------------------	--	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24</p>	<p>ETAIENT PRESENTS :</p> <p>Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.</p>
<p>Convocation du : 21/11/25</p> <p>Affichage du : 03/12/25</p> <p>Mise en ligne du :</p>	<p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</p> <p>Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy</p> <p>ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine</p> <p>Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance</p>
<p><i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i></p>	

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - CLOTURE OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC 2
ESPACE ENTREPRISES MEDITERRANEE**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités locales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération de la commune de Rivesaltes du 27/12/1997 décidant la création de la ZAC dénommée « Espace Entreprise Méditerranée - ZAC 2 »,

VU la délibération de la commune de Rivesaltes du 02/03/05 approuvant le projet de convention d'aménagement avec le Conseil Départemental,

VU l'avenant à la convention prévoyant que l'aménageur puisse construire lui-même sur tout ou partie des terrains qu'il aura aménagés et équipés, les céder en partie ou en totalité à d'autres constructeurs ; le CD66 étant libre de confier les équipements à une ASL ou de les intégrer dans son propre domaine,

VU la délibération de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) du 23/05/19 entérinant le transfert de la ZAC, du fait de la suppression de la clause générale de compétence dont bénéficiaient les départements,

CONSIDERANT la volonté de Perpignan Méditerranée Métropole de clôturer l'opération d'aménagement de la ZAC 2 - Espace Entreprises Méditerranée Rivesaltes dont le programme et la commercialisation sont désormais achevés,

CONSIDERANT que la Communauté Urbaine doit solliciter l'avis préalable de la commune qui a pris l'initiative de la création de la ZAC,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- EMET un avis favorable afin que PMMCU clôture cette opération d'aménagement dont le programme et la commercialisation sont désormais achevés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES**

Extrait N°2025/108	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-------------------------------	--	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24</p>	<p>ETAIENT PRESENTS :</p> <p>Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADÉ Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.</p>
<p>Convocation du : 21/11/25</p> <p>Affichage du : 03/12/25</p> <p>Mise en ligne du :</p>	<p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</p> <p>Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy</p> <p>ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine</p> <p>Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance</p>
<p><i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i></p>	

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE
RECONSTRUCTION DES DIGUES DE L'AGLY MARITIME**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités locales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le projet du SMBVA de sécuriser les digues de l'Agly maritime contre les risques de rupture et d'aménager l'ouvrage afin de faciliter son entretien et sa surveillance,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE 2025 293-0001 du 20/10/25 prescrivant une enquête publique unique environnementale, parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique, portant

mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Claira et Pia, du projet de sécurisation des digues de l'Agly maritime,

CONSIDERANT que l'enquête publique se déroulera du 10/11/25 au 12/12/25,

CONSIDERANT que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête publique,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (Trois abstentions : Mme FERNANDEZ, MM. DIAGO, GAY)

- EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet du SMBVA de sécuriser les digues de l'Agly maritime contre les risques de rupture et d'aménager l'ouvrage afin de faciliter son entretien et sa surveillance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/109	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24	ETAIENT PRESENTS : Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25 Affichage du : 03/12/25 Mise en ligne du :	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - AUGMENTATION DES PRELEVEMENTS
DANS LE KARST DES CORBIERES SUR LE FORAGE DE NOTRE DAME DE PENE ET
CREATION D'UNE USINE DE POTABILISATION DE L'EAU SUR LA COMMUNE DE CASES-DE-PENE**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités locales,

VU le Code de l'environnement, articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38,

VU le courrier de la préfecture des Pyrénées Orientales en date du 14 octobre 2025 déclarant le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet « EP-A1-ressource » complet et régulier,

VU la décision en date du 23 septembre 2025 du tribunal administratif de Montpellier désignant Madame Martine JUSTO, en qualité de commissaire enquêteuse et Monsieur Didier ZAZZI en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa stratégie de sécurisation en eau potable de son territoire, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) a intégré dans le contrat de délégation de service public en eau potable et assainissement avec la Catalane des Eaux Eau Agglo un projet de sécurisation en eau potable sur le secteur de la Vallée de l'Agly dénommé « EP-A1- Projet de sécurisation en eau potable du secteur Agly Salanque via le karst de Cases-de-Pène ». Ce dossier est décomposé en 2 parties : une partie ressource et une partie réseau,

CONSIDERANT qu'une demande d'autorisation environnementale sur le volet ressource a été déposée le 28 juillet 2025 par la Catalane des Eaux Eau Agglo pour le compte de PMMCU concernant l'augmentation des prélèvements dans le Karst sur le forage de Notre Dame à Cases-de-Pène,

CONSIDERANT que le dossier a été déclaré complet et régulier le 14 octobre 2025 pouvant faire l'objet d'une consultation du public par voie électronique,

CONSIDERANT que l'instruction de la demande conformément à l'article L181-10-1 du code de l'environnement nécessite l'avis de la commune de Rivesaltes sur le projet.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (Quatre Contre : Mmes ORTEGA – ARQUER, MM. SIMON, VALADE)

- EMET un avis favorable sur le projet « EP-A1 Ressource : augmentation des prélèvements dans le karst des Corbières sur le forage de Notre-Dame-de-Pène et création d'une usine de potabilisation de l'eau sur la commune de Cases-de-Pène.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,
M. BASCOU André



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/110	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Affichage du : 02/12/25	Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
Mise en ligne du :	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : PROJET D'EXTENSION RPE & CRECHE MUNICIPALE MULTI ACCUEIL-
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux d'extension du relais petite enfance et de la crèche municipale multi-accueil,

CONSIDERANT le projet qui consiste à créer une salle de motricité fixe et un jardin pédagogique pour les enfants de la crèche et du RPE dans le cadre de la labélisation écolo-crèche débutée en 2025 (sur 3 ans) afin de rapprocher les enfants de la nature,

CONSIDERANT le coût des travaux estimé à 135.450 € HT,

CONSIDERANT qu'une demande de subvention sera adressée à la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE la réalisation des travaux ci-dessus exposés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour permettre à la commune de financer ces travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/111	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.
Convocation du : 21/11/25	
Affichage du : 03/12/25	
Mise en ligne du :	
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : SOUTIEN A L'ASSOCIATION ALF.66 POUR LA REOUVERTURE
DE LA LIGNE SNCF RIVESALTES-QUILLIAN**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de l'Association pour la ligne ferroviaire (A.L.F.66) adressée à la SNCF pour la réouverture de la ligne ferroviaire SNCF qui reliait Perpignan et Rivesaltes à Quillan et Carcassonne après avoir été fermée aux services voyageurs en 1939 puis au trafic de marchandises,

CONSIDERANT que l'A.L.F. de l'Aude, appuyée par un grand nombre d'élus du Département de l'Aude a déjà fait moderniser la voie unique entre Carcassonne et Limoux et qu'elle se mobilise pour la modernisation du dernier tronçon entre Limoux et Quillan,

CONSIDERANT la pétition signée par 1.300 habitants des villages de l'Agly et des Fenouillèdes.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE d'apporter son soutien à l'A.L.F.66 pour la réouverture de la ligne ferroviaire SNCF qui reliait Perpignan et Rivesaltes à Quillan et Carcassonne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,

M. BASCOU André



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES**

Extrait N°2025/112	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-------------------------------	--	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24</p>	<p>ETAIENT PRESENTS :</p> <p>Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,</p> <p>Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,</p> <p>Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEL Julien.</p>
<p>Convocation du : 21/11/25</p> <p>Affichage du : 03/12/25</p> <p>Mise en ligne du :</p>	<p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</p> <p>Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy</p> <p>ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine</p> <p>Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance</p>
<p><i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i></p>	

**OBJET : DEPLACEMENT DU MARCHÉ PENDANT LA FÊTE DE LA SAINT-ANDRÉ
ET LES FEERIES DE NOËL**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, en raison de la fête de la Saint-André et des féeries de Noël, la nécessité de transférer le marché communal hebdomadaire sur le parking situé derrière l'Hôtel de Ville les lundis 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre 2025 et d'accorder la gratuité du droit de place pour ces quatre jours.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de déplacer le marché communal hebdomadaire sur le parking situé derrière l'Hôtel de Ville les lundis 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre 2025,
- ACCORDE la gratuité du droit de place aux commerçants les lundis 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/113	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.
Convocation du : 21/11/25	
Affichage du : 02/12/25	
Mise en ligne du :	
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

OBJET : AVENANT CONVENTION DE SOUTIEN - LOCAL 6 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2017/2012/116 en date du 20 décembre 2017 adoptant la création d'un dispositif de lutte contre la désertification des commerces du centre-ville et de sa redynamisation,

VU la délibération n° 2023/11/126 du 15 novembre 2023 autorisant la signature de la convention de soutien intervenant entre la commune de RIVESALTES et la SCI DANTON, propriétaire d'un local commercial, sis 6 place du Général de Gaulle,

CONSIDERANT que ce local a été cédé à la SCI BORDA PENOT le 03 octobre 2025,

CONSIDERANT que la SCI BORDA PENOT vient aux droits et obligations de la SCI « DANTON » en sa qualité de propriétaire du local et est désignée comme « le propriétaire » dans l'ensemble sans restriction de la convention de soutien initiale.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE l'avenant à la convention de soutien pour le local situé 6 place du Général de Gaulle avec le nouveau propriétaire, la SCI BORDA PENOT.
- PRECISE que les autres stipulations de la convention précitée demeurent inchangées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 28 novembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES**

Extrait N°2025/114	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-------------------------------	--	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24</p>	<p>ETAIENT PRESENTS :</p> <p>Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.</p>
<p>Convocation du : 21/11/25</p> <p>Affichage du : 03/12/25</p> <p>Mise en ligne du :</p>	<p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</p> <p>Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy</p> <p>ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine</p> <p>Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance</p>
<p><i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i></p>	

**OBJET : APPROBATION DU DOCUMENT-CADRE DE LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE
D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE
D'ATTRIBUTION 2024-2029**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitat,

VU la délibération de Perpignan Méditerranée Métropole n° 2023/12/296 approuvant le document-cadre fixant les orientations en matière d'attribution des logements sociaux et le projet de Convention Intercommunale d'Attribution pour une durée de 6 ans (2024-2029) ;

CONSIDERANT que la Convention Intercommunale d'Attribution doit être signée entre toutes les communes et les organismes de gestion locative ;

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le document-cadre fixant les orientations en matière d'attribution des logements sociaux et le projet de Convention Intercommunale d'Attribution pour une durée de 6 ans (2024-2029) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution et tout document utile afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,
M. BASCOU André



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/115	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.
Convocation du : 21/11/25	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Affichage du : 03/12/25	Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
Mise en ligne du :	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID) 2024-2029

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitat,

VU la délibération de Perpignan Méditerranée Métropole n° 2023/12/295 approuvant le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) 2024-2029,

CONSIDERANT que la Convention d'application du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs doit être signée entre toutes les communes et les organismes locatifs sociaux ;

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs et sa convention d'application pour une durée de 6 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,

M. BASCOU André



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/116	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph,
Présents : 22	Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame
Votants : 24	DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène,
	Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Convocation du : 21/11/25	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO
Affichage du : 03/12/25	Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur
Mise en ligne du :	SIMON Sandy,
	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie,
	Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI
	Julien.
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
	Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène
	Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame
	ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RIVESALTAIS
ET DE L'AGLY - COMPETENCE POLICE INTERCOMMUNALE –
ADAPTATION DES MODALITES DE FINANCEMENT ET D'ADHESION**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-17 relatif aux conditions de modification des statuts des établissements publics de coopération intercommunale, et ses articles L. 5212-16 et suivants relatifs aux syndicats intercommunaux,

VU la délibération n° 14-25 du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly en date du 26 septembre 2025, modifiant les modalités d'adhésion à la compétence ainsi que les modalités financières de celle-ci,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly modifiés en conséquence,

CONSIDÉRANT que la compétence « Police Intercommunale » confiée au syndicat nécessite une adaptation des modalités de financement, afin d'assurer une meilleure équité entre les communes membres,

CONSIDERANT qu'à compter de la notification de cette délibération à chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée,

CONSIDERANT que les modifications statutaires proposées visent à :

- adapter les modalités financières relatives à la compétence « Police intercommunale »,
- préciser les conditions d'adhésion des communes à cette compétence,
- mettre à jour en conséquence les statuts du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly.

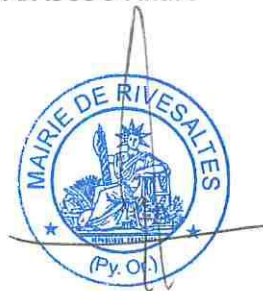
Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly intégrant ces ajustements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly, et à entreprendre toutes démarches nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES**

Extrait N°2025/117	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-------------------------------	--	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24</p>	<p>ETAIENT PRESENTS :</p> <p>Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.</p>
<p>Convocation du : 21/11/25</p> <p>Affichage du : 03/12/25</p> <p>Mise en ligne du :</p>	<p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</p> <p>Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy</p> <p>ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine</p> <p>Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance</p>
<p><i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i></p>	

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications suivantes :

Création de postes :

- 2 x Adjoint technique 35/35ième (nomination stagiaire)
- 2 x Adjoint administratif 35/35ième (nomination stagiaire)

Suppression de postes :

- 2 x Adjoint d'animation 35/35ième (nomination stagiaire ANNULATION Agent + titularisation sur grade animateur après concours)

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs communaux joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,
M. BASCOU André



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 27/11/25

TEMPS COMPLET

Filière	Grade	Postes ouverts	Postes vacants
ADMINISTRATIVE	Attaché Principal	1	0
	Attaché	2	0
	Rédacteur principal 1ère classe	3	0
	Rédacteur principal 2ème classe	1	0
	Rédacteur	2	0
	Adjoint administratif principal 1ere classe	5	0
	Adjoint administratif principal 2eme classe	1	0
	Adjoint administratif	13	5
TECHNIQUE	Agent de maitrise principal	4	0
	Agent de maitrise	6	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	3	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	12	0
	Adjoint technique	31	4
SPORTIVE	Educateur des APS principal 1ère classe	1	0
	Educateur des APS	1	0
ANIMATION	Animateur	1	0
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	3	0
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	0
	Adjoint d'animation	7	0
POLICE MUNICIPALE	Chef de service Police Municipale	1	0
	Brigadier chef principal	5	0
	Gardien brigadier	2	0

MEDICO-SOCIALE	Infirmière de classe supérieure	1	0
	Puéricultrice	1	0
	Educateur de Jeunes Enfants	0	0
	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	2	0
	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	0
	ATSEM principal 1ère classe	1	0
CULTURELLE	Assistant de conservation principal 2ème classe	1	0

TEMPS NON COMPLET

Filière	Grade	Postes ouverts	Postes vacants
TECHNIQUE	Agent de maitrise 32/35	2	0
	Adjoint technique principal 2° classe 30/35	1	0
	Adjoint technique 30/35	1	0
	Adjoint technique 24/35	1	0
ANIMATION	Adjoint d'animation principal 2eme classe 32/35	1	0
	Adjoint d'animation 32/35	1	0
	Adjoint d'animation 31/35	1	0
	Adjoint d'animation 22/35	1	0
MEDICO SOCIALE	Educatrice Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle 28/35	1	0
	Agent social 28/35	1	0
	ATSEM principal 1ère classe 32/35	2	0
	ATSEM principal 2ème classe 24/35	1	0

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/118	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers :	ETAIENT PRESENTS :
En exercice : 29	Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine,
Présents : 22	Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy,
Votants : 24	Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.
Convocation du : 21/11/25	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Affichage du : 03/12/25	Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
Mise en ligne du :	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

OBJET : REVALORISATION DU MONTANT DES CHEQUIERS CADEAUX DE FIN D'ANNEE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU la loi n°207-209 du 15 février 2007, introduit dans la loi du 26 janvier 1984 article 88-1, qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents,

VU le seuil d'exonération de cotisation (196 euros en 2025),

VU la délibération N°2023/1602/012 relative à l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal,

CONSIDERANT que la commune souhaite, dans le cadre de sa politique d'action sociale, augmenter le montant des chèquiers de fin d'année dont bénéficient les fonctionnaires jusqu'alors fixé à 140 euros,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE l'augmentation du montant des chèquiers de fin d'année à hauteur de 180 euros, l'objectif étant l'amélioration des conditions de vie, notamment au titre d'événements particuliers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

**Le Maire,
M. BASCOU André**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

Extrait N°2025/119	Délibération du conseil municipal	République Française Liberté Egalité Fraternité
-----------------------	-----------------------------------	--

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. BASCOU André, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24	ETAIENT PRESENTS : Monsieur BASCOU André, Madame LAFFONT Clotilde, Monsieur SIRACH Joseph, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur SCHRECK Pierre-Jean, Madame DELCAMP Martine, Monsieur GAUZE Laurent, Madame DELPRAT Mylène, Monsieur CUADRAS Bernard, Madame HOUDART Christine, Madame BESOLI Marie, Monsieur LLOUBES Jérôme, Madame GUERRERO Muriel, Madame VEGA Rose-Marie, Monsieur BLANQUÉ Michel, Monsieur SIMON Sandy, Monsieur DIAGO Joël, Monsieur GAY Aurélien, Madame FERNANDEZ Nathalie, Monsieur VALADE Mickael, Madame SANCHEZ CASTRO Elsa, Monsieur POTEI Julien.
Convocation du : 21/11/25 Affichage du : 03/12/25 Mise en ligne du :	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur LOPEZ Pierre à Madame DELPRAT Mylène Madame ARQUER Sandra à Monsieur SIMON Sandy
<i>Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publicité, de recours gracieux devant son auteur et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier</i>	ABSENTS : Monsieur CRUANAS Gabriel, Monsieur RASPAUT Denis, Madame ABADIE Anne-Sophie, Madame BODNAR Lessia, Madame VITABILE Carine Monsieur SCHRECK est nommé Secrétaire de Séance

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2025/091 SUR RECOMMANDATION DE L'INSEE CONCERNANT LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le code général des collectivités locales,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2026 les opérations de recensement de la population,
Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : Désignation du coordonnateur.

Monsieur le maire désigne un coordonnateur communal ainsi qu'un suppléant afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026 qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Article 2 : Recrutement des agents recenseurs.

Monsieur le Maire est autorisé à recruter 21 vacataires pour assurer le recensement de la population en 2026, correspondant aux 21 districts définis en collaboration avec les services de l'INSEE.

Monsieur le Maire fixe comme suit la rémunération brute des agents recenseurs vacataires :

- 0.61 € par feuille de logement (papier)
- 0.70 € par feuille de logement (internet)
- 1.20 € par bulletin individuel
- **30 € par demi-journée comprenant les 2 séances de formation (2 demi-journées les 5 et 13 janvier 2026), la tournée de reconnaissance (1 jour) et la mise sous plis (2 demi-journées), soit 6 demi-journées x30 euros = 180 euros**
- 50 € de forfait transport pour les districts hors ville (20,23,24,25,35)
- Une prime d'avancement de la collecte sera attribuée à chaque agent recenseur :
 - o 40 € si à la fin de la première semaine, il y a un retour des imprimés supérieur ou égal à 45%
 - o 40 € supplémentaire si à la fin de la deuxième semaine, il y a un retour supérieur ou égal à 70%
 - o 40 € supplémentaire si à la fin de la troisième semaine, il y a un retour supérieur ou égal à 90%
 - o 40 € supplémentaire si à la fin de la quatrième semaine, il y a un retour égal à 100%

Dans le cas où l'agent recenseur est un fonctionnaire, il percevra les indemnités horaires pour heures supplémentaires ou complémentaires selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Inscription au budget.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Exécution.

Monsieur le maire est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,
M. BASEOU André

